

ADOBE

Contrat de licence de logiciel d'Ordinateur personnel

En installant ou en utilisant tout ou partie de ce Logiciel (tel que défini ci-après), vous acceptez toutes les conditions générales du présent Contrat de licence de logiciel de cet Ordinateur personnel (« **Contrat** »). Vous ne devez pas utiliser le Logiciel si : (a) vous n'acceptez pas les dispositions du présent Contrat ; (b) vous n'êtes pas majeur pour conclure un contrat contraignant avec Adobe ; ou (c) vous n'avez pas le droit de recevoir ce Logiciel en vertu des lois des États-Unis ou d'autres pays. **Dès son acceptation, le présent Contrat vous est opposable, à vous et à toute organisation ayant obtenu le Logiciel et pour le compte de laquelle il est utilisé.**

1. Définitions.

1.1 Le terme « **Adobe** » désigne Adobe Inc., société inscrite au registre de commerce du Delaware, sise au 345 Park Avenue, San Jose, Californie 95110, États-Unis, si le présent Contrat est conclu alors que vous résidez aux États-Unis, au Canada ou au Mexique. Sinon, ce terme désigne Adobe Systems Software Ireland Limited, 4-6 Riverwalk, Citywest Business Campus, Dublin 24, Irlande.

1.2 Le terme « **Services Adobe en Ligne** » désigne les services Web d'Adobe et le contenu hébergé par Adobe ou ses affiliées.

1.3 Le terme « **Ordinateur** » désigne une machine virtuelle ou un appareil électronique physique, conforme à la configuration requise indiquée dans la Documentation, qui accepte les données au format numérique ou similaire et les traite en vue d'obtenir des résultats spécifiques à partir d'une séquence d'instructions, y compris notamment les ordinateurs de bureau, les ordinateurs portables, les tablettes et les produits matériels pouvant exécuter une vaste gamme d'applications de productivité, de divertissement ou d'autres applications logicielles. Cette définition d'Ordinateur personnel exclut les produits matériels conçus et/ou commercialisés dans l'un ou plusieurs des buts principaux ci-après : télévision, récepteur TV, lecteur multimédia portable, récepteur audio/vidéo, radio, casque audio, haut-parleur, assistant numérique personnel (« **PDA** »), téléphone ou appareil de téléphonie analogue, console de jeux, enregistreur vidéo personnel (« **PVR** »), lecteur de disque numérique polyvalent (« **DVD** ») ou autre support optique, caméra, appareil photo, caméscope, équipement de montage vidéo et de conversion de format et appareil de projection d'images vidéo. Elle exclut en outre tout type d'équipement grand public, professionnel ou industriel similaire.

1.4 Le terme « **Documentation** » désigne les directives techniques d'utilisation et les descriptions du Logiciel, y compris une description de la conception et de l'usage prévu du Logiciel, publiées par Adobe, et exclut tout forum ou contenu diffusé par un tiers.

1.5 Le terme « **Fichier de sortie** » désigne un fichier que vous créez en utilisant le Logiciel.

1.6 Le terme « **Logiciel** » désigne (a) tout le contenu des fichiers (téléchargés ou sur support physique) ou le ou les disques ou tout autre support fourni avec le présent Contrat, pouvant contenir (i) le ou les logiciels ou données informatiques d'Adobe ou de tiers, dont Reader® (« **Adobe Reader** »), Adobe® AIR® (« **Adobe AIR** »), Adobe Flash® Player, Shockwave® Player et Authorware® Player (Adobe AIR et les lecteurs Flash, Shockwave et Authorware sont dénommés collectivement les moteurs « **Adobe Runtime** ») ; (ii) les fichiers ou documents écrits explicatifs associés (la « **Documentation** ») ; et (iii) les polices de caractères, ainsi que (b) l'ensemble des mises à niveau, versions modifiées, mises à jour, ajouts et copies du logiciel, pour lesquels Adobe vous concède une licence (ci-après dénommés collectivement les « **Mises à jour** »).

1.7 Le terme « **Utiliser** » désigne l'accès au Logiciel, son installation, son téléchargement, sa copie ou tout autre avantage tiré de l'utilisation de ses fonctionnalités.

2. Licence de Logiciel.

2.1 **Concession de licence.** Le Logiciel fait l'objet d'une concession de licence et non d'une vente. Si le Logiciel a été fourni par Adobe ou par l'un de ses licenciés agréés et sous réserve du respect des termes du présent Contrat, notamment des limitations de l'Article 3, Adobe vous concède une licence non exclusive, non cessible et limitée d'utilisation du Logiciel aux fins décrites dans la Documentation.

2.2 Types de Licence.

2.2.1 Utilisation générale. Vous êtes autorisé à installer et à Utiliser un exemplaire du Logiciel sur votre Ordinateur. Reportez-vous à l'Article 3 pour connaître les importantes limitations d'Utilisation du Logiciel.

2.2.2 Utilisation et distribution sur un serveur. Le présent Contrat ne vous autorise pas à utiliser le Logiciel sur un serveur de fichiers informatique, ni à vous accorder le droit de concéder sous licence ou de distribuer le Logiciel. Pour plus d'informations sur l'obtention de ces droits, rendez-vous sur http://www.adobe.com/go/acrobat_distribute.

3. Limitations et exigences.

3.1 Aucune modification ni ingénierie inverse. Sauf autorisation expresse énoncée dans le présent Contrat, vous ne pouvez pas (a) modifier, transférer, adapter ou traduire une partie des Logiciels ; ou (b) procéder à l'ingénierie inverse (y compris contrôler ou suivre les données d'entrée et de sortie via un système ou une application afin de recréer ce système), décompiler, désassembler ou tenter de révéler le code source, les représentations de données ou des algorithmes, processus et méthodes sous-jacents des Logiciels ou de toute autre partie des Logiciels. Si les lois de votre juridiction vous donnent le droit de décompiler les Logiciels pour obtenir les informations nécessaires à l'interopérabilité des parties sous licence des Logiciels avec d'autres logiciels, vous devez dans un premier temps demander ces renseignements à Adobe. À l'entière discréption d'Adobe, nous pouvons soit vous fournir ces informations, soit imposer des conditions raisonnables, y compris des frais raisonnables, sur votre décompilation des Logiciels, afin de garantir que les droits de propriété d'Adobe et ceux de ses fournisseurs sur les Logiciels sont protégés.

3.2 Services et Logiciels tiers. Le Logiciel peut inclure des logiciels tiers ou faciliter votre accès à des sites Web tiers ou à des serveurs Web proposant des biens, des informations, des logiciels et des services (« Services en Ligne tiers »). Votre accès aux Services en Ligne tiers et l'utilisation que vous en faites sont régis par les dispositions, conditions, exclusions et notifications disponibles sur le site en question ou associés d'une autre manière auxdits Services en Ligne tiers, notamment les dispositions décrites sur <http://www.adobe.com/go/thirdparty>. Adobe ne contrôle pas et ne cautionne pas les Services en Ligne tiers et n'assume aucune responsabilité vis-à-vis de ceux-ci. Toute transaction entre vous-même et un tiers concernant un Service en Ligne tiers, y compris les politiques de confidentialité et l'utilisation de vos informations personnelles par ces tiers, la livraison et le paiement de biens et de services et toutes autres dispositions, conditions, garanties ou déclarations liées à ces transactions ne concernent que vous et ce tiers. Les Services en Ligne tiers ne sont pas forcément disponibles dans toutes les langues ou accessibles aux résidents de tous les pays. Adobe peut, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, modifier ou suspendre la disponibilité de tout Service en Ligne tiers.

3.3 Interdiction de sous-licence ou de transfert. Vous ne pouvez pas louer ou donner en crédit-bail, vendre, concéder en sous-licence, céder ou transférer vos droits relatifs au Logiciel ou autoriser la copie de tout ou partie du Logiciel sur l'Ordinateur d'un autre utilisateur ou d'une autre société sauf autorisation expresse stipulée dans les présentes.

3.4 Titularité des droits de propriété intellectuelle. Adobe conserve tous les droits et intérêts sur le Logiciel et toutes les copies du Logiciel que vous avez faites. Adobe ne vous confère aucun droit sur les brevets, droits d'auteur, secrets commerciaux, marques de commerce ou tout autre droit relatif aux éléments contenus dans les Logiciels. Adobe se réserve tous les droits non accordés en vertu du présent Contrat. La structure, l'organisation et le code source du Logiciel sont des secrets commerciaux de valeur et des informations confidentielles d'Adobe et de ses fournisseurs. Le Logiciel est protégé par la loi, y compris notamment par les lois des États-Unis et d'autres pays sur le droit d'auteur et par les dispositions des traités internationaux. Tous les droits non expressément accordés sont réservés par Adobe et ses fournisseurs.

3.5 Limitations relatives à Adobe Runtime. Vous n'êtes pas autorisé à Utiliser Adobe Runtime sur un équipement autre qu'un ordinateur personnel ou sur toute version intégrée ou embarquée d'un système d'exploitation quel qu'il soit. Pour clarifier tout doute, et à titre d'exemple exclusivement, vous n'êtes pas autorisé à Utiliser Adobe Runtime sur (a) des appareils mobiles, systèmes multimédias de salon, ordinateurs de poche, téléphones, consoles de jeux, téléviseurs, lecteurs de DVD, centres multimédias (sous un système autre que Windows XP Media Center Edition et ses versions ultérieures), panneaux

d'affichage électroniques ou autres appareils numériques de signalisation, appareils Internet ou autres appareils connectés à Internet, assistants numériques personnels, équipements médicaux, distributeurs automatiques de billets, appareils télématiques, machines de jeux, systèmes d'automatisation domestiques, kiosques, télécommandes ou tout autre appareil électronique grand public, (b) des équipements de téléphonie mobile, systèmes de câble, satellite ou télévision ou (c) tout appareil à système fermé. Aucun droit ni licence permettant d'utiliser Adobe Runtime n'est accordé pour ces formes d'utilisation interdite. Pour plus d'informations sur les conditions de licence des Logiciels pour les versions non PC d'Adobe Runtime, rendez-vous sur http://www.adobe.com/go/runtime_mobile_EULA. Pour plus d'informations sur la concession de licences relatives à Adobe Runtime en vue de la distribution sur ces systèmes, rendez-vous sur <http://www.adobe.com/go/licensing>.

3.5.1 Limitations relatives à la vidéo AVC. Le Logiciel peut contenir la technologie vidéo H.264/AVC, dont l'utilisation nécessite de consulter la notification suivante émise par MPEG-LA, L.L.C. :

CE LOGICIEL EST CONCÉDÉ SOUS LICENCE, EN VERTU DE LA LICENCE DU PORTEFEUILLE DE BREVETS AVC, QUI PERMET À UN PARTICULIER DE L'UTILISER POUR SON USAGE PERSONNEL ET NON-COMMERCIAL AUX FINS (I) D'ENCODER LA VIDÉO SELON LE STANDARD AVC (« VIDÉO AVC ») ET/OU (II) DE DÉCODER UNE VIDÉO AVC PRÉALABLEMENT ENCODÉE PAR UN PARTICULIER DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITÉ PERSONNELLE ET NON-COMMERCIALE ET/OU OBTENUE AUPRÈS D'UN FOURNISSEUR VIDÉO AUTORISÉ À DÉLIVRER UNE VIDÉO AVC. AUCUNE LICENCE N'EST CONCÉDÉE QUE CE SOIT À TITRE EXPLICITE OU IMPLICITE POUR TOUT AUTRE USAGE QUEL QU'IL SOIT. POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS DE MPEG LA, L.L.C., CONSULTEZ <http://www.adobe.com/go/mpegl>.

3.5.2 Codage logiciel H.264/AVC. La fonctionnalité de codage logiciel H.264/AVC disponible dans Adobe Runtime est concédée sous licence exclusivement pour un usage personnel et non commercial. Pour plus d'informations sur l'obtention du droit d'utilisation de la fonctionnalité de codage logiciel H.264/AVC à des fins commerciales, reportez-vous à <http://www.adobe.com/go/licensing>.

3.6 Limitations relatives à Adobe Flash Player. Vous n'êtes pas autorisé à utiliser Adobe Flash Player avec une application ou un appareil qui contourne les mesures technologiques de protection du contenu vidéo, audio et/ou des données, notamment les dispositifs RTMP sécurisés d'Adobe. Aucun droit ni licence permettant d'utiliser Adobe Flash Player n'est accordé pour ces formes d'utilisation interdite.

3.7 Restrictions relatives à Adobe Reader.

3.7.1 Limitations de conversion. Vous n'êtes pas autorisé à intégrer Reader ni à l'utiliser conjointement à tout autre logiciel, plug-in ou amélioration qui utilise ou se base sur Reader pour convertir ou transformer des fichiers Portable Document Format (« PDF ») dans un autre format de fichier (par exemple un fichier PDF dans un format TIFF, JPEG ou SVG).

3.7.2 Limitations de plug-in. Vous n'êtes pas autorisé à intégrer ou utiliser Reader avec tout module d'extension qui n'a pas été développé conformément au Contrat de licence clé d'intégration d'Adobe (Integration Key License Agreement). Pour plus d'informations, rendez-vous sur <https://www.adobe.com/devnet/reader/ikla.html>.

3.7.3 Fonctionnalités désactivées. Il se peut qu'Adobe Reader contienne des caractéristiques ou des fonctionnalités cachées, désactivées ou « grises » (ci-après collectivement les « Fonctionnalités désactivées »). Ces fonctionnalités ne sont activées qu'après l'ouverture d'un document PDF créé à l'aide de la technologie de validation correspondante disponible uniquement auprès d'Adobe. Vous n'êtes pas autorisé à accéder ou essayer d'accéder à une Fonctionnalité désactivée sans utiliser ces technologies de validation. Vous ne pouvez pas non plus utiliser Reader pour créer une fonctionnalité substantiellement similaire à une Fonctionnalité désactivée ou pour contourner la technologie qui contrôle l'activation d'une telle fonctionnalité. Pour plus d'informations sur les fonctionnalités désactivées, reportez-vous à <http://www.adobe.com/go/readerextensions>.

4. Respect des Licences.

Si vous êtes une société ou une organisation, vous vous engagez à prouver et certifier, dans un délai de

30 jours, à la demande d'Adobe ou d'un de ses représentants autorisés, qu'à la date de ladite demande, l'Utilisation des Logiciels est conforme aux licences en vigueur concédées par Adobe.

5. Confidentialité.

5.1 Confidentialité. Pour plus d'informations sur la manière dont Adobe collecte, utilise, partage ou traite les informations vous concernant et votre utilisation des Logiciels, rendez-vous sur <http://www.adobe.com/go/privacy>. Vous avez la possibilité de gérer les préférences d'informations ici : <https://www.adobe.com/privacy/opt-out.html>.

5.2 Notre accès à votre Contenu. Lorsque la loi le permet, Adobe accédera ou affichera uniquement les Fichiers de sortie de manière limitée. Par exemple, Adobe peut avoir besoin d'accéder aux Fichiers de sortie ou de les afficher pour (a) répondre aux commentaires ou aux demandes d'assistance ; (b) détecter, prévenir ou traiter d'une autre manière les problèmes de fraude, de sécurité, juridiques ou techniques ; (c) développer, améliorer, personnaliser et exploiter le Logiciel ; et (d) faire appliquer le Contrat. Pour en savoir plus sur l'apprentissage automatique que nous mettons en œuvre, consultez http://www.adobe.com/go/machine_learning.

6. Connectivité.

6.1 Connexions automatiques à Internet. Le Logiciel risque de provoquer la connexion de votre Ordinateur à Internet sans notification pour communiquer avec un site Web ou un domaine Adobe afin de valider votre droit d'accéder au Logiciel et de l'utiliser, de valider un certificat numérique, de vous assister dans le processus d'installation ou de vous fournir des informations, des fonctionnalités ou des informations supplémentaires (comme les Services Adobe en Ligne).

6.2 Services Adobe en Ligne. L'accès aux Services Adobe en Ligne nécessite votre accord avec des conditions supplémentaires telles que les Conditions générales disponibles sur <http://www.adobe.com/go/terms> et peut demander un abonnement ou des frais distincts. Si votre Ordinateur est connecté à Internet, le Logiciel peut, sans notification supplémentaire et de manière occasionnelle ou régulière, faciliter votre accès à certains Services Adobe en Ligne. Acrobat.com est un exemple de Services Adobe en Ligne. Dans certains cas, les Services Adobe en Ligne peuvent se présenter comme une fonctionnalité ou une extension dans le Logiciel même s'il est hébergé sur un site Web, ou comme une extension dans votre navigateur. Les Services Adobe en Ligne ne sont pas forcément disponibles dans toutes les langues ou accessibles par les résidents de tous les pays. Adobe peut, à tout moment, pour quelque raison que ce soit, modifier ou suspendre la disponibilité de tout Service en Ligne Adobe. Adobe se réserve aussi le droit de commencer à facturer l'accès à un Service en Ligne d'Adobe préalablement gratuit. Si votre Ordinateur est connecté à Internet, le Logiciel peut, sans notification supplémentaire, télécharger automatiquement des Mises à jour de matériel de ces Services Adobe en Ligne pour les mettre à votre disposition immédiatement même lorsque vous êtes hors ligne. Adobe peut afficher un marketing intégré au produit pour fournir des informations sur le Logiciel et d'autres produits et services Adobe, tels que les Services Adobe en Ligne. Pour plus d'informations sur les supports marketing intégré au produit, reportez-vous au menu « Aide » du Logiciel.

6.3 Mises à jour. Si votre Ordinateur est connecté à Internet, le Logiciel peut, sans vous en informer, vérifier la disponibilité de Mises à jour pour un téléchargement et une installation automatiques sur votre Ordinateur et pour indiquer le bon déroulement de l'installation à Adobe. Le Logiciel peut télécharger et installer automatiquement et ponctuellement des Mises à jour d'Adobe. Ces Mises à jour peuvent prendre la forme de correctifs, de nouvelles fonctionnalités ou de nouvelles versions. Vous acceptez de recevoir ces Mises à jour d'Adobe dans le cadre de votre utilisation du Logiciel dans le cas où vous vous connectez à Internet. Pour plus d'informations sur la modification des paramètres de mise à jour par défaut, rendez-vous sur <http://www.adobe.com/go/settingsmanager> pour Flash Player, http://www.adobe.com/go/update_details_url (ou site Web successeur) pour Reader et <https://helpx.adobe.com/support/air.html> pour Adobe AIR.

6.4 Stockage local. Flash Player et Adobe AIR permettent à de tierces parties de stocker certaines informations sur votre Ordinateur dans un fichier local appelé un « objet partagé local ». Le type et la quantité des informations que l'application tierce demande de stocker dans un objet partagé local peuvent varier d'une application à l'autre, et cette demande est gérée par la tierce partie. Pour plus

d'informations sur les objets partagés locaux et sur la limitation ou le contrôle du stockage des objets partagés locaux sur votre Ordinateur, reportez-vous à http://www.adobe.com/go/flashplayer_security.

6.5 Gestionnaire de configuration. Flash Player et les logiciels tiers qui utilisent Adobe AIR peuvent stocker certains paramètres utilisateur sur votre Ordinateur sous la forme d'un objet partagé local. Ces paramètres ne contiennent pas d'informations personnellement identifiables vous concernant. Ils sont associés à l'instance de Flash Player ou du logiciel tiers qui utilise Adobe AIR sur votre Ordinateur afin que vous puissiez personnaliser les fonctions d'exécution. Grâce au Gestionnaire de configuration de Flash Player, vous pouvez modifier ces paramètres, notamment la limitation du stockage d'objets partagés locaux par des tiers ou l'autorisation d'accès au microphone et à la caméra de votre ordinateur par du contenu tiers. Pour plus d'informations sur la configuration des paramètres dans votre version de Flash Player, notamment sur la désactivation des objets partagés locaux à l'aide du Gestionnaire de configuration de Flash Player, reportez-vous à <http://www.adobe.com/go/settingsmanager>. Vous pouvez supprimer les paramètres équivalents des logiciels tiers qui utilisent Adobe AIR en désinstallant ces logiciels tiers.

6.6 Technologie « Peer Assisted Networking ». Les moteurs d'exécution Adobe Flash Player et Adobe AIR permettent aux applications tierces de se connecter à un Serveur ou un Service Adobe. Ils autorisent la communication directe entre deux clients Adobe Runtime ou la connexion d'un client Adobe Runtime au sein d'un réseau pair-à-pair ou distribué afin que les autres participants puissent accéder directement à une partie de vos ressources, par exemple la bande passante du réseau. Avant de rejoindre un réseau pair-à-pair ou distribué de ce type, vous avez la possibilité d'accepter ou de refuser ce type de connectivité. Vous pouvez gérer les paramètres de « Peer Assisted Networking » à l'aide du Gestionnaire de configuration de Flash Player. Vous trouverez plus d'informations sur la technologie Peer Assisted Networking sur <http://www.adobe.com/go/RTMFP>.

6.7 Technologie de protection des contenus. Si vous Utilisez Adobe Runtime pour accéder à du contenu protégé au moyen d'Adobe Flash Media Rights Management Server ou du logiciel Flash Access (« Protection des contenus »), il se peut que, pour vous autoriser à lire le contenu protégé, le Logiciel demande automatiquement des droits d'usage et une individualisation à un serveur en se connectant à Internet. Il se peut également qu'il télécharge et installe les composants nécessaires du Logiciel, notamment les Mises à jour de Protection des contenus disponibles. Vous pouvez effacer les informations de licence du contenu à l'aide du Gestionnaire de configuration de Flash Player. Vous trouverez plus d'informations sur la protection des contenus sur http://www.adobe.com/go/protected_content.

7. Exclusion de garantie.

7.1 Le Logiciel est fourni « en l'état ». À l'exception des garanties et recours légaux, Adobe, ses affiliées, ses fournisseurs et les autorités de certification (définies ci-dessous) déclinent toute garantie, expresse ou implicite, y compris les garanties implicites d'absence de contrefaçon, de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier. Adobe n'assume aucun engagement quant au contenu des Logiciels. Adobe n'offre aucune garantie (a) que le logiciel répondra à vos exigences ou sera disponible en permanence, fourni sans interruption, en temps opportun, de façon sûre ou sans erreur ; (b) que les résultats pouvant être obtenus à partir de l'utilisation du logiciel seront effectifs, exacts ou fiables ; (c) que la qualité du logiciel sera conforme à vos attentes ou (d) que toutes les erreurs ou tous les défauts du logiciel seront corrigés.

7.2 Adobe décline explicitement toute responsabilité relative à une quelconque action résultant de votre utilisation des Logiciels. Vous pouvez accéder aux Logiciels et les utiliser à votre seule discrédition et à vos propres risques et, vous êtes seul responsable de tout dommage de votre système informatique ou perte de données qui résulterait de l'accès à des Logiciels ou de leur utilisation.

7.3 Si vous publiez votre contenu sur les serveurs d'Adobe à des fins de partage public via les Services Adobe en Ligne, Adobe n'est aucunement responsables de : (a) toute perte, corruption ou tout dommage subi par votre contenu ; (b) la suppression du contenu par quiconque autre qu'Adobe ; ou (c) l'intégration de votre contenu par des tierces parties sur d'autres sites Web ou d'autres supports.

8. Limites de responsabilité.

8.1 Adobe, ses affiliées, ses fournisseurs et les autorités de certification n'assument aucune responsabilité à votre égard ni envers quiconque concernant tous dommages spéciaux, accessoires, indirects, consécutifs, moraux, exemplaires ou punitifs, quelle que soit leur cause, y compris ceux (a) ayant pour origine la perte de jouissance, la perte de données, la perte de réputation, la perte de revenus ou un manque à gagner, (b) fondés sur un motif d'engagement de responsabilité, y compris les recours pour rupture de contrat, non-respect de garantie, négligence ou toutes autres formes d'actes délictueux ou (c) découlant de ou liés à votre accès aux Logiciels ou à leur utilisation. Aucune disposition du présent Contrat ne limite ou n'exclut la responsabilité d'Adobe en cas de négligence grave, de faute intentionnelle de sa part ou de celle de ses employés ou en cas de décès ou de blessures corporelles. L'entièvre responsabilité d'Adobe pour toute question découlant du présent Contrat ou y afférant se limite à 100 USD.

8.2 Les présentes limites et exclusions s'appliquent dans les limites autorisées par la loi de votre juridiction. Cette limitation de responsabilité peut ne pas être valable dans certaines juridictions. Vous pouvez bénéficier de droits qui ne peuvent pas faire l'objet de désistement en vertu de lois de protection du consommateur et autres.

9. Résiliation.

9.1 Le présent Contrat s'applique à votre installation, accès et utilisation du Logiciel et restera en vigueur jusqu'à sa résiliation par vous-même ou Adobe. Vos droits en vertu du présent Contrat prendront fin automatiquement si vous ne respectez pas l'une de ses conditions ou n'effectuez pas vos paiements en temps opportun. À l'expiration ou à la résiliation de la Durée de la licence, vous ne devez pas utiliser le Logiciel, et tout ou partie du Logiciel peut cesser de fonctionner sans notification.

9.2 Survie. Les articles suivants survivront à toute expiration ou résiliation du présent Contrat : 3.4 (Propriété intellectuelle), 5 (Confidentialité), 7 (Exclusion de garantie), 8 (Limites responsabilité), 9 (Résiliation), 11 (Règles d'exportation), 12 (Droit applicable et règlement des litiges) et 13 (Dispositions générales). La survie de ces dispositions ne créera ni n'impliquera aucun droit continu d'accès et d'utilisation du Logiciel après la résiliation du Contrat.

10. Préjudice ; dispositions pour l'Espace économique européen ; avis obligatoire pour l'Australie

10.1 Aucune disposition dans le présent Contrat ne porte préjudice aux droits légaux de toute partie, y compris les parties qui agissent en qualité de consommateurs. Par exemple, dans le cas de consommateurs néo-zélandais obtenant le Logiciel pour une utilisation personnelle, le présent Contrat est soumis à la loi Consumer Guarantees Act (loi néo-zélandaise sur la protection des consommateurs). Comme autre exemple, pour les consommateurs allemands qui se procurent le Logiciel, le présent Contrat est soumis à la loi allemande sur la responsabilité du fait des produits.

10.2 Limites de responsabilité

10.2.1 À l'exception des consommateurs allemands ou autrichiens, l'Article 8 (Limites de responsabilité) s'applique toujours. Il vous est conseillé de prendre toutes les mesures raisonnables pour éviter et limiter les dommages, en particulier en faisant des copies de sauvegarde du Logiciel et de vos données.

10.2.2 Si vous avez obtenu le Logiciel en Allemagne ou en Autriche et si vous résidez principalement dans l'un de ces pays, l'Article 8 n'est pas applicable. À la place, et sous réserve des dispositions visées à l'Article 10.2.3, la responsabilité statutaire d'Adobe en matière de dommages sera limitée comme suit : (a) Adobe sera uniquement responsable à concurrence du montant, généralement prévisible au moment de la conclusion du contrat de licence, des dommages causés par un manquement à des obligations contractuelles essentielles du fait d'un quasi-délit et (b) Adobe ne pourra être tenue responsable de dommages causés par un manquement à des obligations contractuelles mineures du fait d'un quasi-délit.

10.2.3 La limite de responsabilité ci-dessus ne s'applique pas à la responsabilité légale obligatoire, notamment en vertu de la Loi allemande sur la responsabilité du produit, à la responsabilité d'assumer une garantie spécifique ni à la responsabilité en cas de préjudice corporel résultant d'une faute.

10.3 Certificats numériques.

10.3.1 **Utilisation.** Adobe AIR utilise des certificats numériques pour vous aider à identifier l'éditeur des applications tierces Adobe AIR. En outre, Adobe AIR utilise des certificats numériques pour établir l'identité des serveurs auxquels vous accédez au moyen du protocole Transport Layer Security (« **TLS** »), notamment via **HTTPS**. Reader utilise des certificats numériques pour signer et valider les signatures dans les documents PDF, ainsi que pour valider les documents PDF certifiés. Adobe Runtime utilise des certificats numériques pour préserver le contenu protégé contre tout usage illicite. Votre Ordinateur peut se connecter à Internet au moment de la validation d'un certificat numérique pour télécharger les dernières listes de révocation des certificats (« **CRL** ») ou pour mettre à jour la liste des certificats numériques. Cette communication peut être effectuée aussi bien par le Logiciel que par des applications basées sur le Logiciel. Les certificats numériques sont délivrés par des autorités tierces, y compris les fournisseurs d'Adobe Certified Document Services (« **CDS** ») publiés à l'adresse http://www.adobe.com/go/partners_cds, les fournisseurs d'Adobe Approved Trust List (« **"AATL** ») publiés à l'adresse <http://www.adobe.com/go/aatl> et les prestataires de services d'individualisation publiés à l'adresse http://www.adobe.com/go/protected_content (ci-après collectivement les « **Autorités de certification** ») ou vous pouvez les signer vous-même.

10.3.2 **Conditions générales.** L'achat, l'utilisation et la fiabilité des certificats numériques sont votre responsabilité et celle de l'Autorité de certification. Avant d'utiliser un document certifié, une signature numérique ou les services d'une Autorité de certification, vous devriez prendre connaissance des conditions générales régissant les services de l'Autorité de certification, y compris, par exemple, tout contrat d'abonné, contrat de tiers dépendant, règlement relatif au certificat et code déontologique.

10.3.3 **Accord.** Vous acceptez que (a) le Logiciel, en raison de problèmes de configuration ou externes, puisse afficher une signature comme étant valide alors que le certificat numérique a peut-être été annulé ou a expiré avant la vérification ; (b) la sécurité ou l'intégrité d'un certificat numérique risque d'être compromise par un acte ou une omission du signataire du document, de l'Autorité de certification, ou de tout autre tiers et (c) un certificat puisse être un certificat personnel signé par la personne qui n'a pas été fourni par une Autorité de certification. **Vous êtes seul responsable de la décision de vous fier ou non à un certificat. Vous utilisez les certificats numériques à vos propres risques à moins qu'une garantie écrite séparée ne vous soit offerte par une Autorité de certification.**

10.3.4 **Tiers bénéficiaires.** Vous acceptez que toute Autorité de certification soit un tiers bénéficiaire du présent Contrat et qu'elle ait le droit de faire appliquer le présent Contrat en son propre nom, au même titre qu'Adobe.

10.4 **Logiciels de polices de caractères.** Nonobstant le service Adobe Fonts qui est régi par les [Conditions supplémentaires du service Adobe Font](#), si le Logiciel comprend le logiciel de polices de caractères (« **Logiciel de polices de caractères** ») :

10.4.1 Vous pouvez fournir des polices que vous avez utilisées dans un fichier donné à un imprimeur commercial ou un autre service bureau. Ledit service bureau peut utiliser les polices pour traiter son fichier, à condition que ce service dispose d'une licence valide pour utiliser ledit logiciel de polices de caractères.

10.4.2 Vous pouvez intégrer des copies du logiciel de polices de caractères dans les documents électroniques à des fins d'impression, de visualisation et d'édition du document. Aucun autre droit visant à intégrer des polices n'est concédé ou accordé en vertu de cette licence.

10.4.3 Nonobstant les dispositions précédentes, les polices répertoriées sur le site http://www.adobe.com/go/restricted_fonts sont incluses dans le Logiciel uniquement en vue du fonctionnement de l'interface utilisateur du Logiciel et ne sont pas destinées à être utilisées dans les fichiers de sortie. Lesdites polices ne sont pas concédées sous licence tel que décrit à l'Article 4.6. Vous vous interdisez de copier, déplacer, activer ou utiliser ou autoriser un outil de gestion de police à copier, déplacer, activer ou utiliser lesdites polices répertoriées dans ou avec tout programme informatique, application ou fichier autrement que pour utiliser le Logiciel.

10.4.4 **Polices Open-Source.** Il se peut que certaines polices de caractères distribuées par Adobe avec le Logiciel soient des polices de caractères open source. Votre utilisation desdites polices open source sera en outre régie par les dispositions de toute licence open source indiquées dans les fichiers de droit d'auteur ou avis de licence fournis avec les conditions des polices open source.

11. Règles d'exportation.

Les Logiciels et votre utilisation des Logiciels sont soumis aux lois, limitations et réglementations des États-Unis et d'autres pays qui (i) peuvent régir l'importation, l'exportation et l'utilisation des Logiciels ; et (ii) peuvent interdire à Adobe de vous fournir les Logiciels sans notification. En utilisant les Logiciels, vous acceptez de vous conformer à toutes ces lois, restrictions et réglementations, et vous gardez que les lois de votre juridiction ne vous interdisent pas de recevoir les Logiciels.

12. Droit applicable et résolution des litiges.

12.1 Processus. En cas de préoccupation ou de litige, vous acceptez tout d'abord de résoudre le litige de manière informelle en nous contactant. Si un litige n'est pas résolu dans les 30 jours dès que nous l'aurons reçu, toute action judiciaire en résultant doit être résolue par l'intermédiaire d'un arbitrage final et contraignant, y compris toute question quant à savoir si l'arbitrage est nécessaire, à l'exception que vous pouvez invoquer des plaintes devant un tribunal de petite instance si vos plaintes y sont habilitées. Les plaintes liées au présent Contrat ou aux Logiciels sont définitivement exclues si elles ne sont pas introduites dans l'année suivant l'événement entraînant la plainte.

12.2 Règles. Si vous résidez en Amérique, JAMS administrera l'arbitrage à Santa Clara County, en Californie, conformément à ses Règles et procédures d'arbitrage complètes. Si vous résidez en Australie, en Nouvelle-Zélande, au Japon, en Chine continentale, en Région administrative spéciale de Hong Kong, en Région administrative spéciale de Macao, à Taïwan, en Corée du Sud, en Inde, au Sri Lanka, au Bangladesh, au Népal ou dans un état membre de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (« ASEAN »), le Singapore International Arbitration Centre (« SIAC ») administrera l'arbitrage à Singapour, conformément à ses Règles d'arbitrage, ces lois étant insérées pour référence dans le présent article. Dans le cas contraire, le London Court of International Arbitration (« LCIA ») administrera l'arbitrage à Londres conformément aux Règles d'arbitrage du LCIA. Un arbitre que vous et Adobe aurez choisi conjointement sera présent. L'arbitrage se tiendra en anglais, mais les témoins dont la langue maternelle n'est pas l'anglais peuvent témoigner dans leur langue maternelle, avec une interprétation simultanée en anglais (aux frais de la partie présentant le témoin). La sentence arbitrale peut être inscrite et sera rendue exécutoire pour tous les tribunaux compétents ayant juridiction à la fois sur vous et sur nous.

12.3 Aucun recours collectif. Vous ne pouvez résoudre les litiges avec Adobe que sur une base individuelle et vous ne pouvez pas déposer une plainte en tant que plaignant ou membre d'une catégorie dans le cadre d'une action collective, commune ou représentative.

13. Stipulations générales.

13.1 Intégralité du Contrat. Le présent Contrat constitue l'intégralité de l'accord entre vous et Adobe eu égard à l'objet, et prévaut sur tous les accords, ententes, propositions, discussions, négociations, représentations et garanties antérieurs, qu'ils soient écrits ou oraux, relativement à ce sujet.

13.2 Non-renonciation. La non-exécution par Adobe de l'une des dispositions du présent Contrat ne saurait valoir renonciation à celle-ci.

13.3 Indemnisation. Vous vous engagez à indemniser Adobe et ses filiales, affiliées, cadres, agents, salariés, partenaires et concédants de licence pour toute forme de plainte d'un tiers, demande, perte ou dommage notamment des honoraires d'avocat raisonnables, découlant de ou en lien avec votre contenu, votre utilisation du Logiciel ou votre non-respect du Contrat.

13.4 Conformité. S'agissant des utilisateurs finaux du gouvernement américain, Adobe s'engage à se conformer à l'ensemble des réglementations applicables sur l'égalité des chances, y compris, le cas échéant, aux dispositions du décret-loi 11246, sous sa forme révisée, à l'article 402 du Vietnam Era Veterans Readjustment Assistance Act de 1974 (38 USC 4212) et à l'article 503 du Rehabilitation Act de 1973, sous sa forme révisée, ainsi qu'aux réglementations de l'article 41 CFR partie 60-1 à 60-60, 60-250 et 60-741. La clause d'accès à l'égalité et les réglementations visées à la phrase précédente seront incorporées au présent Contrat par référence.

13.5 Avis aux Utilisateurs finals du gouvernement des États-Unis. Si vous êtes un organisme d'État américain, ou si le présent Contrat est assujetti au Federal Acquisition Regulations (« FAR »), les Logiciels sont des « Articles commerciaux » tels que définis à l'article 48 C.F.R. Article 2.101, composés d'un « Logiciel commercial » et de la « Documentation du logiciel commercial » et des services liés, tels que ces termes sont utilisés à l'article 48 C.F.R. Article 12.212 ou 48 C.F.R. Article 227.7202, le cas échéant. Conformément à l'article 48 C.F.R. 12.212 ou 48 C.F.R. 227.7202-1 à 227.7202-4, selon le cas, le Logiciel commercial et la Documentation du logiciel commercial sont concédés sous licence aux utilisateurs finaux du gouvernement des États-Unis (a) uniquement en tant qu'Articles commerciaux et (b) uniquement assortis des droits concédés aux autres utilisateurs finaux conformément aux dispositions des Conditions. Conformément aux lois des États-Unis, tous les droits non publiés sont réservés à Adobe Inc., 345 Park Avenue, San Jose, CA 95110-2704, États-Unis.

Si vous avez des questions concernant le présent Contrat ou si vous souhaitez obtenir des informations auprès d'Adobe, veuillez vous reporter aux coordonnées jointes au Logiciel ou au site sur <http://www.adobe.com> pour contacter le bureau Adobe de votre région.

PlatformClients_PC_WWEULA-fr_FR-20200601_1357